ERICA ESTEVAN

Formatrice Consultante & Coach certifiée

Action sociale et médico-sociale



RÈGLEMENT INTERIEUR

Organisme de formation





La Berlière - 84400 Rustrel ② 06.07.05.78.34

www.ericaestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 26 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 – Non soumis à la TVA

ERICA ESTEVAN

Formatrice Consultante & Coach certifiée

Action sociale et médico-sociale

L'organisation des formations

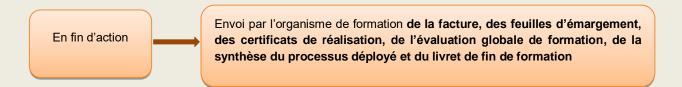
► Les conditions de formation : journées de 7h (9h-12h / 13h-17h)

Nous nous engageons à répondre au mieux aux attentes et besoins des commanditaires, en nous inscrivant dans une démarche de co-construction de programmes de formations détaillés. À cette fin, l'établissement ou le service demandeur transmettra à l'organisme de formation tous les documents utiles à l'exercice de sa mission. Ce dernier s'engage à ne pas divulguer les informations qu'il aura à sa connaissance et à respecter un principe de confidentialité. À la demande du commanditaire, un devis pourra être établi, accompagné d'une proposition de formation. Après signature du devis et acceptation de la proposition, une convention de formation sera rédigée et adressée au commanditaire par l'organisme de formation.



► Règlement :

30 % du coût total de la formation (en référence au devis signé et à la convention établie) seront versés à l'organisme de formation – par virement bancaire ou par chèque – avant le début de l'action. En fin de formation, une facture sera adressée au commanditaire (70 % restants), avec un règlement à effectuer au maximum un mois après la date d'émission de ladite facture. Elle sera accompagnée des feuilles d'émargement des participants à la formation, des certificats de réalisation, de l'évaluation globale, d'une synthèse du processus déployé et du livret de fin de formation.



Un financement directement par un OPCA devra faire l'objet d'un accord préalable par l'organisme de formation ; l'attestation de prise en charge financière par l'OPCA et la convention de formation signée doivent parvenir à l'organisme de formation avant le début de l'action.

La Berlière - 84400 Rustrel 3 06.07.05.78.34

www.ericaestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 26 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 – Non soumis à la TVA



► Annulation et changement dans l'organisation :

Toute annulation devra être réalisée par écrit, à l'adresse suivante : erica.estevan@orange.fr. En cas de changement de dates, le commanditaire devra avertir l'organisme de formation afin qu'une nouvelle organisation soit établie. En cas de déplacement du formateur sur le site demandeur alors que l'action a été annulée, des frais de déplacement seront facturés au commanditaire, à hauteur de 0.75 euros/km avec éventuellement, une prise en charge des frais d'hébergement et de repas du formateur.

Notre engagement qualité

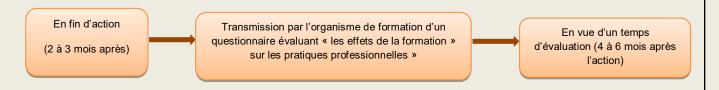
▶ Personnes concernées par les formations (groupe de 12 participants maximum) et prérequis :

Tous les professionnels - cadres et/ou membres de l'équipe pluri-professionnelle en relation avec les bénéficiaires. Les participants – par l'intermédiaire du commanditaire - doivent transmettre au formateur, le support dédié au recueil des attentes de la formation, accompagné des tests de positionnement, en amont des séquences.



▶ Les formations-actions

Les formations proposées s'appuient sur l'expérimentation et la mise à disposition d'outils concrets, opérationnels et accessibles en vue d'une mise en œuvre sur le terrain. À l'issue de la formation, les participants disposeront d'outils et d'une méthodologie transférables à leur contexte d'intervention. En ce sens, un questionnaire évaluant « les effets de la formation sur les pratiques professionnelles » - transmis deux à trois mois après l'action - servira de support à l'évaluation organisée entre le client et l'organisme de formation.



La Berlière - 84400 Rustrel 3 06.07.05.78.34

www.ericaestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 18 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 – Non soumis à la TVA



► Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposés théoriques et méthodologiques, études de cas et de situations pratiques. Méthode interactive basée sur l'apprentissage coopératif. Remise de documents pédagogiques aux participants. Afin de s'assurer de l'appropriation des contenus et du développement des connaissances et/ou des compétences des participants en regard de la thématique traitée, des supports d'évaluation seront mis à disposition (avant, pendant et après les séquences de formation): tests de positionnement, mises en situation et réflexion autour de cas pratiques. Un livret d'accueil et de fin de formation (supports d'évaluation accompagnés d'une formalisation des contenus de formation) ainsi qu'un certificat de réalisation seront remis aux participants.

Les obligations de sécurité

► Responsabilités juridiques :

Le commanditaire s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements ou par ses préposés, au préjudice de l'organisme de formation et/ou du formateur. De même, le formateur intervenant dispose d'une assurance professionnelle civile qui couvre également les dommages indiqués précédemment.

► Sécurité des participants :

En signant la feuille de présence, chaque participant s'engage à prendre connaissance <u>des consignes de sécurité indiquées sur ledit support</u>, en cas de déclenchement de l'alarme incendie ou d'attaque terroriste.

Le commanditaire s'engage à mettre à disposition du formateur intervenant – en amont de la formation – le plan d'évacuation de son établissement avec indication des sorties de secours et à le communiquer (affichage et explicitation) à l'ensemble des participants. Dans ce sens, le commanditaire s'engage également à répondre à ses responsabilités au plan sécuritaire, en actualisant annuellement son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), en vertu de l'article R.4121-2 du code du travail et à le rendre accessible à l'ensemble des participants de l'action.

Le formateur intervenant pourra vérifier l'effectif du groupe en contrôlant le nombre d'inscrits sur la feuille d'émargement afin que les consignes de sécurité soient respectées. Cette feuille d'émargement sera complétée en début de formation et mise à disposition du formateur intervenant.

La Berlière - 84400 Rustrel 3 06.07.05.78.34

www.ericaestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 18 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 – Non soumis à la TVA



En cas de retard de l'un des participants à la séquence de formation, son heure d'arrivée sera stipulée à côté de son nom. Dans ce sens, le commanditaire transmettra – en amont de l'action – la liste et le nombre exacts de participants à la formation.

► Sanction possible :

De même, le formateur intervenant peut exclure du groupe, un participant qui adopterait un comportement gênant le bon déroulement de l'action ou qui ne respecterait pas les consignes énoncées. La direction de l'établissement serait immédiatement avertie. Dans tous les cas, le règlement intérieur de l'établissement fait référence pendant l'action de formation.

► Sécurité des bénéficiaires et des salariés :

Le formateur intervenant s'engage à mettre en œuvre un principe de confidentialité lors des séquences de formation et à ne pas divulguer des informations relatives aux positionnements ou aux expertises des participants par rapport à certaines situations d'accompagnement. Néanmoins, en cas de situations de harcèlement ou de mauvais traitements (supposées ou avérées), le formateur intervenant a l'obligation au plan pénal, de transmettre les informations dont il a connaissance, par écrit, à la direction de l'établissement.

Le traitement des informations

► Confidentialité informatique et libertés :

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du nouveau règlement européen sur la protection des données, en vigueur depuis le 25 mai 2018, les participants à la formation peuvent demander l'accès aux informations qui les concernent et en demander la rectification. Ces informations sont destinées exclusivement à l'organisme de formation afin de préparer l'action pour laquelle il a été engagé et répondre à ses obligations / responsabilités, notamment au plan juridique.

► Respect des règles au plan éthique et déontologique : plagiat

Le formateur intervenant s'engage à ne pas utiliser en son nom propre - à des fins étrangères à sa mission - les documents auxquels il aura eu accès. De son côté, le commanditaire s'engage à diffuser les documents mis à sa disposition (comme le livret de fin de formation) en indiquant le nom de l'auteur.

La Berlière - 84400 Rustrel 3 06.07.05.78.34

www.ericaestevan.com / erica.estevan@orange.fr

Siret n°792 653 826 000 18 / Déclaration d'organisme de formation n° 938 403 999 84 – Non soumis à la TVA